

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION – CAC-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-09

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

30 JUIN 2026

Date de transmission :

30 JUIN 2026

Date de réception rectorat :

30 JUIN 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2026

- VU *le Code de l'éducation ;*
- VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
- VU *la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 1^{er} juin 2026 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 1^{er} juin 2026

La Présidente de l'Université


Karine BERGÈS

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2026

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 40
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

***Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 13 avril 2026.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

13 AVRIL 2026

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents :

Mme BERGÈS, Présidente de l'Université

Collège A

Mme ALBANESE Patricia
Mme ALLARD-POÉSI Florence
Mme COLL Isabelle
Mme GOROCHOV Nathalie
M. MALFATTI Edoardo
M. NAILI Salah
Mme PARISOT Yolaine
M. ZIDI Mustapha

Collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick
Mme GALLOT Fanny
M. LESCURE Jean-Marie
Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme ENGELS Cynthia
Mme HARBELOT Isabelle
M. RICHARD Thomas

Collège des personnels BIATSS

Mme LARAIN Lydia
Mme THÉRIAL Claire
Mme CAUPOS Émilie
Mme BEIS Élisabeth

Collège dit « des usagers »

Mme KACI Anaïs
M. LEJEUNE Mathieu
M. VINCENT Lhéo

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à Mme ENGELS)
M. COHEN José (pouvoir à M. MALFATTI)

Mme RAFFARIN Anne (pouvoir à Mme GOROCHOV)

Mme SBIDIAN Émilie (pouvoir à Mme ENGELS)

M. WAGENER Noé (pouvoir à M. NAILI)

Collège B

Mme BONNASSIEUX Corinne (pouvoir à Mme RIFAI)

M. GERMAIN Philippe (pouvoir à Mme GALLOT)

Mme MARQUEZ Sonia (pouvoir à Mme GALLOT)

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à Mme PARISOT)

M. DUYCK Clément (pouvoir à Mme PARISOT)

Mme MOURRE Marie-Laure (pouvoir à Mme HARBELOT)

Collège des personnels BIATSS

M. COSTES Bruno (pouvoir à Mme LARAIN)

Collège dit « des usagers »

Mme MAGNIÈRE Juliette (pouvoir à M. VINCENT)

Collège dit « des personnalités extérieures »

M. FARVAQUE Étienne (pouvoir à Mme BERGÈS)

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à Mme BERGÈS)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR des sciences et technologie

Mme FAURE Bénédicte, Directeur de l'IUT de Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GROS Karine, VP Politique Handicap

Mme LALEAU Régine, co-directrice de l'IUT de Sénart Fontainebleau

M. VIDEAU Yann, Directeur de l'UFR des sciences économiques et de gestion

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président de l'Université.....	5
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 et 26 janvier 2026	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Approbation du schéma directeur du handicap	Erreur ! Signet non défini.
1.4 Actualités de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail ...	Erreur ! Signet non défini.
1.5 Graduate Program ALIVE : point d'étape ...	Erreur ! Signet non défini.
1.6 Rapport d'évaluation établissement du Hcéres.....	Erreur ! Signet non défini.
1.7 Présentation de la charte relative à l'usage de l'intelligence artificielle au sein de l'université	Erreur ! Signet non défini.
2. QUESTIONS DIVERSES	Erreur ! Signet non défini.

La séance débute à 14 h 08, sous la présidence de Mme BERGÈS.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information de la Présidente de l'Université

Mme BERGÈS : Chers collègues, bonjour. Le temps que nous finalisons les comptes, je vous propose de commencer avec mes points d'information. Je souhaite vous présenter quelques points d'information pour ce Conseil académique du 13 avril, qui ont déjà été évoqués dans d'autres instances. Je m'excuse donc pour les éventuels doublons auprès des personnes qui y siégeaient déjà, mais nous sommes ici en Conseil académique plénier et tout le monde n'a pas eu les mêmes informations. Je voudrais commencer par un point relatif à l'événement intervenu le 18 mars dans notre université, à savoir une perquisition dans les locaux de l'UPEC. Dans un premier temps, j'ai adressé un message d'information aux directions de composantes et aux directions de services. J'ai également évoqué ce point dans d'autres instances. Aujourd'hui, je souhaite le faire de manière très simple et très factuelle, car je ne suis pas habilitée à donner davantage d'informations et je n'en ai pas davantage moi-même à ce stade. Comme vous le savez, je me suis toujours engagée à rendre compte devant les conseils des situations importantes. Une perquisition n'est pas quelque chose de courant. Elle présente un caractère assez inédit pour l'Université. Je souhaite aussi couper l'herbe sous le pied aux rumeurs les plus fantasques que j'ai pu entendre, car on a beaucoup d'imagination dans cette université. Les éléments qui ont été sollicités par l'équipe du tribunal de Créteil portaient sur une opération réalisée au bénéfice de la Fondation partenariale, entre 2023 et 2024. Je ne vais pas donner davantage d'éléments, car je n'en ai pas moi-même. Je n'ai pas été notifiée du motif de cette perquisition. Sachez simplement qu'elle a trait à cette thématique et que l'UPEC, comme il se doit, donnera toutes les informations demandées par la justice afin que cette enquête préliminaire puisse suivre son cours. Je veux également vous dire qu'à la suite de cette perquisition, le message que j'ai souhaité adresser aux composantes et aux services avait aussi vocation à rassurer. À la fin de cette journée, les personnes qui étaient présentes lors de ce moment ont été assez choquées par cette situation qui, je le répète, n'est pas courante. Ce message visait donc aussi à indiquer que nous sommes entourés de notre conseil et d'un cabinet d'avocats afin de défendre les intérêts de l'institution et de l'Université. À ce stade, je ne vais pas m'étendre davantage. Dès que je serai habilitée à le faire, si je le suis, et si nous avons des informations communicables, je communiquerai à nouveau à la communauté sur cette situation. Je ne souhaite pas en dire plus pour l'heure, mais je voulais que vous entendiez mon son de cloche, afin d'éviter que l'on pense, par

exemple, que j'ai de la drogue dans mon bureau, puisque c'est l'une des rumeurs que j'ai entendues.

M. ZIDI : Ma demande porte sur la Fondation. Sur la base des statuts de la Fondation, l'article 26 précise qu'un bilan doit être présenté aux conseils. Or, à ma connaissance, ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui ni du prochain Conseil académique. Ce qui avait été inscrit dans les statuts, c'était aussi que la communauté, et en particulier les conseils, puissent savoir ce qui se passe au niveau de la Fondation, ce qui est fait, quelles dépenses sont effectuées, et cetera. C'est aussi une question de transparence. De mon point de vue, je suis un peu choqué que l'on en arrive là. Même si un point a été fait récemment au conseil d'administration, il aurait fallu, me semble-t-il, que les conseils soient informés. Je pense que le cœur de la communauté scientifique de l'UPEC se trouve ici, au Conseil académique.

Mme BERGÈS : Vous me faites une transition idoine, puisque j'allais justement enchaîner sur la suite. Nous avons commencé par quelque chose de peu réjouissant, mais il y a aussi des choses plus réjouissantes. Il se trouve que, fruit du calendrier, le 18 mars après-midi, après cette perquisition, était prévu un conseil d'administration de la Fondation afin de renouveler sa gouvernance. Vous savez que la Fondation a traversé une période complexe. Il était en tout cas, selon moi, plus que souhaitable que la présidence de l'Université soit dissociée de la présidence de la Fondation. Depuis plusieurs semaines, nous œuvrons donc à clarifier cette situation. Cela a commencé par le vote, en conseil d'administration de l'Université, des nouveaux statuts de la Fondation. Ceux-ci ont été présentés, représentés une seconde fois, puis approuvés. La nouvelle gouvernance a été actée. Depuis le 18 mars, le conseil d'administration de la Fondation est pleinement renouvelé, notamment avec l'élection d'une présidente extérieure à l'Université, Mme Selma DESMOT, entrepreneuse travaillant sur la santé et l'intelligence artificielle, qui dispose de plus de vingt-cinq ans d'expérience dans le conseil et l'entrepreneuriat. Nous avons également un nouveau trésorier et une nouvelle secrétaire. Il est fondamental de repartir sur un nouvel élan de la Fondation, de lui donner un deuxième souffle et de permettre à sa directrice, Mme Astrid HEIL, de déployer sa feuille de route. Il y a de très beaux objets portés par la Fondation, qu'il faut rendre attractifs pour nos étudiants et pour la recherche. Ce travail était un peu en suspens, dans l'attente du renouvellement du conseil d'administration. J'apporte tout mon soutien à cette nouvelle gouvernance. J'ai souhaité que cette annonce soit légèrement différée, compte tenu du contexte du 18 mars, afin qu'elle ne soit pas brouillée par l'événement intervenu le matin. Il est prévu de présenter cette nouvelle gouvernance, ses priorités et la feuille de route de la Fondation. Nous pouvons y associer, si vous le souhaitez, un bilan des trois dernières années. Cela ne pose aucun problème. C'est absolument prévu. Nous

attendions simplement un moment un peu plus opportun pour le faire, mais je ne l'oublie pas. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

M. ZIDI : Je voudrais simplement rectifier un point. Ce n'est pas une anomalie que le président d'une fondation partenariale soit aussi le président de l'Université. Cela existe ailleurs. Lors de la création de cette Fondation, pour ceux qui s'en souviennent, le débat avait porté sur le choix entre une fondation universitaire et une fondation partenariale. Le choix qui a été fait, et validé par les services juridiques du rectorat, était celui d'une fondation partenariale, structure privée, mais fortement liée à l'Université, avec une présidence assurée par la présidence de l'Université et une composition du conseil d'administration traduisant ce lien. Ce n'était donc pas une anomalie, mais un choix.

Mme BERGÈS : Je retire donc le mot « anomalie ». Mais, pour la clarté et la transparence, je pense que la dissociation de ces deux fonctions est souhaitable. La plupart des fondations que je connais, en tout cas celles qui fonctionnent bien, ont un autre modèle. Je vous rassure néanmoins : dans cette nouvelle gouvernance, les membres de l'UPEC restent majoritaires au conseil d'administration, afin d'éviter que la Fondation parte sur des sujets totalement déconnectés de nos réalités et de nos besoins. Il ne s'agit donc pas de mettre la Fondation d'un côté et l'Université de l'autre. Nous restons imbriqués. Mais, sur la gouvernance, je pense qu'il est important de redonner de la clarté et de la transparence, afin qu'il n'y ait pas de suspicion. Je tiens à ce que tout soit clair. Cette dissociation est vraiment voulue. On peut faire d'autres choix, mais je ne souhaite pas être présidente de la Fondation. J'ai déjà assez de travail. Une fondation est importante pour le rayonnement de l'Université à l'extérieur, notamment auprès des mécènes. Elle porte des sujets ambitieux : le handicap, des bourses de soutien aux jeunes étudiants, des chaires de recherche. Il s'agit aussi, pour moi, d'un travail sur des valeurs, notamment l'égalité des chances. Je souhaite donc que ce travail soit mené dans la clarté. Vous aurez bien un point Fondation lors d'un prochain Conseil académique, comme dans d'autres instances. Je passe rapidement à un autre point d'actualité. Notre nouvelle offre de formation, qui sera mise en œuvre à la rentrée de septembre, a été présentée au CNESER le 11 mars dernier. J'y étais présente avec M. Julien REY pour présenter cette offre de formation, ses enjeux, son attractivité et sa lisibilité. À l'issue des débats, nous avons obtenu 24 voix pour et une voix contre. Cela montre que le travail réalisé collectivement sur ces maquettes, qui a mobilisé énormément d'énergie, a été perçu de façon favorable. Ce fut un très gros travail pour les services et pour les collègues. Comme pour toute nouvelle offre de formation, il faudra ensuite voir comment elle démarre, l'ajuster et apporter, le cas échéant, des modifications à la marge après quelques mois de mise en œuvre. Je voudrais enfin revenir sur plusieurs dossiers en cours, sur lesquels je m'étais engagée à lancer des groupes de travail. Le premier concerne les NAS, c'est-

à-dire les logements d'astreinte, sujet qui nous a beaucoup occupés à l'automne. Je m'étais engagée à organiser un groupe de travail réunissant les organisations syndicales et les services, afin d'instruire ce dossier complexe, qui concerne à la fois le juridique, le patrimoine, le financier et d'autres dimensions. Deux groupes de travail ont déjà été organisés sur ce sujet. J'ai demandé qu'un rapport instruit et clair me soit remis en juin, en lien avec le rectorat, sur la question des logements de fonction. Dans la même continuité, et conformément à des demandes formulées par les organisations syndicales, nous avons mis en place un groupe de travail sur la création d'une maison des personnels. C'était une demande forte. Ce travail suit son cours avec les différentes parties prenantes et j'espère qu'il pourra aboutir dans les prochaines semaines. Enfin, et cela forme pour moi un tout cohérent, nous avons aussi un projet de maison des étudiants. Les étudiants sont devant moi : c'est une demande que vous aviez formulée. L'objectif est de construire une maison des étudiants à la hauteur de l'engagement étudiant à l'UPEC, un lieu central où les étudiants puissent à la fois proposer de l'information et organiser des événements qui font pleinement la vie syndicale, associative et universitaire de notre établissement. Le travail est en cours. Mme Anaïs KACI est présente, et le Bureau de la vie étudiante est chargé de travailler en bonne entente avec les services, notamment le patrimoine, afin de prévoir les usages. Enfin, une bonne nouvelle : nous avons inauguré la semaine dernière la nouvelle maison de santé, située au cœur du campus, sur la dalle. Elle permettra d'offrir des soins de santé, y compris des soins psychologiques, aux étudiants et, au-delà, aux personnels de l'établissement. Je vous raconte tout cela parce que ces projets font sens ensemble. Ce ne sont pas, d'un côté, des étudiants, de l'autre, des personnels, et, de l'autre encore, une maison de santé. Il s'agit de construire des lieux de vie pour notre université, de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants et de créer des synergies en matière de travail, de vie et de vie de campus. Je conçois ces lieux comme un tout et j'espère que nous verrons émerger des propositions dans les mois à venir. Voilà pour les points que je souhaitais vous soumettre. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 15 décembre 2025 et du 26 janvier 2026

Mme BERGÈS : Nous allons reprendre l'ordre du jour tel qu'il vous a été soumis. Le premier point concerne l'approbation des procès-verbaux des séances du 15 décembre 2025 et du 26 janvier 2026. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces procès-verbaux ?

Aucune remarque n'est formulée.

Mme BERGÈS : Nous pouvons donc les approuver ensemble.

Un point est effectué sur les procurations.

Mme BERGÈS : Je vous rappelle également, pour la bonne tenue de la retranscription, qu'il faut bien vous présenter lorsque vous prenez la parole. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstentions ?

Les procès-verbaux des séances du 15 décembre 2025 et du 26 janvier 2026 sont approuvés à l'unanimité.

1.3. Approbation du schéma directeur du handicap

Mme BERGÈS : Les points 1.3 et 1.4 vont être groupés, puisqu'ils font écho aux échanges que nous venons d'avoir. Nous avons souhaité présenter à la fois le schéma directeur du handicap, qui doit être soumis à votre approbation, et les actualités de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail. Ce sont des points d'information nécessaires. Je donne donc la parole à Mme Karine GROS.

Un diaporama est projeté.

Mme GROS : Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous retrouver. Je vais commencer par un rappel de contexte. Je suis une jeune vice-présidente, puisque j'ai été vice-présidente pendant les neuf derniers mois de la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ, période au cours de laquelle, avec vous et avec toutes les vice-présidences, nous avons élaboré ce deuxième Schéma Directeur du Handicap. Cela fait désormais neuf mois supplémentaires, soit dix-huit mois au total, et je vais donc vous présenter un point d'avancement sur les travaux menés dans ce cadre. Pour rappel, nous avons finalisé une version très élaborée et concertée en mai 2025. Nous avons ensuite présenté le schéma directeur dans plusieurs instances de l'Université, la dernière étant le Conseil académique du mois de décembre. Les instances précédentes avaient fait remonter plusieurs remarques, que nous avons prises en compte. Une remarque concernait la nécessité de créer une adresse générique. Une autre portait sur l'explicitation de la non-utilisation de l'écriture dite inclusive. Je rappelle que certaines formes d'écriture peuvent complexifier la lecture, notamment pour les personnes aveugles ou malvoyantes, ainsi que pour celles présentant des troubles cognitifs ou des troubles du neurodéveloppement. Un exemple a donc été intégré dans le schéma directeur. Vous m'aviez également interrogée sur les couleurs, en indiquant qu'elles ne semblaient pas accessibles. Nous étions passés par des experts, qui nous avaient certifié que les couleurs étaient accessibles. Ces remarques ont donc

été prises en compte. Mme la Présidente avait proposé de laisser un mois à toute la communauté pour faire remonter d'autres remarques. Depuis, aucune remarque supplémentaire ne nous est parvenue. Je remercie donc toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans le schéma directeur, mais aussi dans la plaquette qui avait été élaborée avec le cabinet, sous la direction de M. Frédéric GUÉRIEN. Vous avez normalement reçu la nouvelle version corrigée. Je souhaite surtout vous montrer que, depuis le mois de décembre, nous avons continué à travailler. Le deuxième Schéma Directeur du Handicap 2025-2028 s'inscrit dans la continuité du premier schéma, structuré autour de quatre domaines essentiels. Il s'enrichit désormais de nouveaux axes, notamment l'accessibilité numérique et l'accompagnement des aidants, et distingue plus clairement la formation et la recherche dans une université inclusive. Depuis décembre, nous avons continué à travailler. Nous partons d'un contexte et surtout de constats particuliers. Grâce à la création de cette vice-présidence, nous avons identifié des besoins très précis : des besoins d'accompagnement des étudiants, des besoins d'accompagnement des personnels, mais aussi un besoin de sécurisation des acteurs et de méthodologies communes. Nous avons donc décidé de créer un programme à distance, structuré en sections et constitué de capsules, plus précisément de diaporamas enregistrés, portant sur de bonnes pratiques et des outils opérationnels. Ce programme s'adresse à toute la communauté qui souhaite se former, se sensibiliser ou recevoir des informations. Les objectifs sont vraiment d'outiller, de sécuriser et de permettre que chacun puisse avoir accès à ses droits et bénéficier d'une qualité de vie d'études ou professionnelle la plus sereine possible. Ces capsules sont structurées de manière opérationnelle. Nous partons d'une situation problématique ; nous mettons en évidence trois pratiques essentielles ; nous indiquons quelques erreurs à éviter ; nous rappelons les bonnes attitudes à adopter ; nous proposons des ressources si besoin ; puis nous terminons par un quiz pour consolider l'apprentissage. Ce programme n'est pas porté par l'UPEC seule. J'ai sollicité l'Université Paris-Saclay et l'Université Paris 8, avec lesquelles je travaille depuis plus de quinze ans, bien sûr la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail, mais également des spécialistes de la langue des signes française. Nous avons constitué un comité scientifique et opérationnel, amené à s'étoffer, notamment avec les ressources humaines, qui nous accompagnent fortement, et avec la vice-présidence étudiante. Grâce aux échanges avec les étudiants, nous n'avons pas quatre parcours, mais cinq. Le premier parcours porte sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Le deuxième concerne les personnels, afin de mieux accompagner l'insertion jusqu'à la sécurisation des parcours. Le troisième vise l'accompagnement des associations, afin qu'elles deviennent inclusives. C'est une demande des étudiants et des associations, et je m'en réjouis. Le quatrième parcours porte sur l'accompagnement des aidants. Lorsque je suis passée d'une vice-présidence Politique handicap à une vice-présidence Politique handicap et vulnérabilités, j'avais indiqué que je souhaitais aussi prendre en compte la situation

des étudiants aidants. Enfin, le cinquième parcours porte sur la langue des signes française. Je vais passer assez vite sur chacun des parcours. Pour les étudiants en situation de handicap, il s'agit de passer d'une situation de handicap à un accompagnement très opérationnel et structuré. Pour les personnels, nous avons une autre série qui doit permettre de construire une stratégie, et non de rester simplement à une politique inscrite dans un schéma directeur : il s'agit de formaliser l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et la sécurisation des parcours. Le parcours consacré aux associations est tout neuf. Nous y travaillons encore la semaine dernière. L'objectif est que les associations étudiantes puissent devenir inclusives. J'ai échangé avec M. Abdelmalek BENNEKA la semaine dernière sur cette proposition de programme et sur la méthodologie. J'attends désormais un retour pour savoir si les associations souhaitent s'engager dans ce programme. En tout cas, nous le souhaitons tous. Concernant les proches aidants, lorsque j'ai été élue vice-présidente Politique handicap et vulnérabilités, j'avais indiqué que nous souhaitions, avec les ressources humaines, commencer par accompagner les personnels aidants. Il nous semblait difficile de toucher immédiatement toute la communauté. Grâce à ce nouveau programme mené avec deux autres universités, nous pouvons désormais construire un programme de capsules qui réponde aux besoins des étudiants aidants, des personnels aidants, mais aussi aux besoins d'information de tous. Enfin, le dernier parcours vise à mieux accueillir les personnes sourdes et malentendantes. La communication est très importante et l'on sait combien le langage est essentiel pour pouvoir s'intégrer à l'Université. Dans ma Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail, trois personnes sont sourdes profondes ; nous avons donc décidé de mettre l'accent sur la langue des signes française. Il s'agit de 69 capsules centrées sur les fondamentaux de la langue et sur la communication au quotidien : les sentiments, les émotions, la famille, la nourriture, les vacances, c'est-à-dire tout ce que l'on se dit. Il s'agit aussi de communiquer pour mieux vivre à l'Université, que ce soit dans les études, au travail ou dans les domaines administratif et médical. L'objectif est de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'atteindre un premier niveau de compréhension et de communication. Depuis janvier, nous avons donc défini le projet, écrit les scripts — à l'exception de ceux concernant les associations, qui nécessitent encore la validation de la vice-présidence étudiante — réalisé des pilotes, réparti les scénarios et commencé la production. L'objectif est ensuite d'intégrer ces capsules dans une chaîne dédiée. Nous avons finalisé dix capsules pour les étudiants. Les scénarios sont terminés. Le parcours relatif au maintien dans l'emploi a bien avancé. Pour les associations, le programme a été envoyé et nous attendons un retour. Pour les aidants, les scripts sont terminés. Pour la langue des signes, l'ensemble des scripts est également terminé. Ce que nous souhaitons, c'est pouvoir déployer ce programme auprès des personnels, des étudiants et de l'institution, afin que nous devenions vraiment des acteurs engagés de l'inclusion à tous les niveaux, dans les trois universités partenaires. C'est un projet d'envergure, fondé sur des savoirs, des

savoir-faire et des savoir-être. Cela ne veut pas dire que chacun devra suivre toutes les capsules. Cela signifie qu'en fonction des problématiques que vous rencontrez au quotidien, vous pourrez trouver des réponses très opérationnelles dans ce programme. L'un des enjeux majeurs est la montée en compétences de tous. La mutualisation avec d'autres universités nous permet d'aller plus loin. Tout sera sous-titré, même si cela n'apparaît pas forcément sur les captures d'écran. Je remercie également les collègues qui nous font remonter des points d'amélioration, car cela nous permet d'améliorer ce que nous faisons. C'est vraiment un travail collaboratif.

Mme BERGÈS : Je précise que le schéma directeur sera soumis au vote. La deuxième partie, consacrée à la Chaire, est une présentation et ne fera pas l'objet d'un vote.

Mme ALLARD-POESI : Je n'ai pas très bien compris. Si je comprends bien, le schéma directeur du handicap se traduit essentiellement par la réalisation de capsules vidéo?

Mme GROS : Dans le schéma directeur du handicap, nous avons indiqué que nous allions accompagner l'insertion professionnelle des personnels, l'accompagnement des étudiants, l'accompagnement des aidants, etc. Nous nous sommes donc demandé comment y parvenir. Il ne s'agit pas seulement de faire du cas par cas, mais de construire une méthodologie et une stratégie de formation. Lorsque nous faisons des formations en présentiel, nous formons parfois seulement dix personnes. Là, nous mettons en place une stratégie plus large.

Mme ALLARD-POESI : Je comprends, mais nous sommes confrontés à des situations très concrètes, notamment au sein des laboratoires, avec des étudiants ou des personnels en très grande difficulté. Je ne crois pas que le fait de regarder une capsule suffise à aider les personnels à interagir avec un étudiant en difficulté. Nous avons besoin d'être accompagnés de manière très concrète, sur des situations qui sont à chaque fois particulières. Il y a aussi un besoin de réactivité.

Mme GROS : Je n'ai pas dit que nous ne pouvions pas répondre. Au contraire, nous nous attachons à répondre aux situations, avec les référents handicap, les référents pédagogiques, le service de santé universitaire, la médecine du travail, les ressources humaines. Nous avons quasiment toutes les semaines des commissions avec des composantes qui nous font remonter des problèmes. Il ne faut surtout pas hésiter à nous écrire. Nous organisons alors des réunions avec le doyen, les responsables administratifs, les enseignants, le référent handicap du personnel, le référent handicap pédagogique, les médecins et les services concernés. Les capsules ne remplacent pas cet accompagnement. Ce sont deux choses différentes.

Mme GOROCHOV : Je vous remercie pour votre présentation, mais je vois mal comment ces capsules vont améliorer concrètement la vie des personnels et des étudiants en situation de handicap. Par exemple, l'accès physique à certains bâtiments reste très difficile.

Mme GROS : Sur les bâtiments, il faut effectivement s'adresser aux services compétents, notamment le patrimoine. Ce n'est pas moi qui peux modifier un bâtiment. En revanche, il faut absolument nous faire remonter les situations par écrit, afin que nous puissions les transmettre au vice-président en charge de ces questions et faire bouger les choses.

Mme GALLOT : J'étais déjà intervenue en décembre et je souhaite revenir sur la formation des personnels. On est de plus en plus confrontés à différentes formes de handicap. On n'interagit pas de la même manière avec un étudiant dyslexique, un étudiant avec un trouble du spectre de l'autisme, un étudiant en fauteuil ou un étudiant présentant un TDAH. Nous aurions besoin de ressources basiques et de formations plus systématiques.

Mme GROS : Je vous avais déjà répondu que, lorsque des composantes nous sollicitent, nous venons. Mais je n'arrive pas à imposer des formations. Il est difficile de contraindre l'ensemble des personnels à suivre une formation en présentiel. L'intérêt des capsules est justement d'offrir un canal supplémentaire, qui permet à chacun de s'autoformer. Ce n'est pas à la place de l'humain, c'est en plus. Un seul canal de formation ne suffit pas.

Mme BERGÈS : J'entends aussi une demande plus concrète : que faire lorsqu'un enseignant est confronté à une situation ? À qui s'adresser ? Il faut peut-être mieux systématiser cette information.

Mme GROS : C'est précisément l'objectif des capsules. Nous partons d'une situation problématique et nous indiquons ce qu'il faut faire, qui contacter et quelles ressources mobiliser. Le programme pourra être nourri au fur et à mesure des remontées.

M. LEJEUNE : Je vous remercie pour cette présentation. Toutefois, les associations étudiantes accompagnent souvent des étudiants en difficulté. Pourquoi la communauté étudiante n'a-t-elle pas davantage participé à l'élaboration de cette charte ou de ce schéma ?

Mme GROS : Pendant les neuf premiers mois de mon mandat, j'ai présenté les travaux du schéma directeur dans différents conseils. Si les personnes ne viennent pas vers

moi, je ne peux pas aller frapper à toutes les portes. Mais je suis disponible et je réponds aux sollicitations. Si vous souhaitez vous investir, il ne faut pas hésiter à m'écrire.

M. LEJEUNE : Je suis élu depuis peu. Je pense qu'il est important que les étudiants soient davantage inclus dans ces avancées.

Mme GROS : Je suis bien d'accord. Avançons ensemble.

Mme KACI : Je me permets d'intervenir en tant que vice-présidente étudiante. Avant de venir ici, j'ai fait mes devoirs et je me suis renseignée sur l'historique du schéma directeur du handicap. Ma prédécesseure m'a indiqué avoir participé à une réunion au début de son mandat, puis ne plus avoir été associée ensuite. Pour ma part, j'ai été élue en avril 2025 et je n'ai jamais entendu parler de ce travail. Je me suis donc interrogée sur la place donnée aux étudiants et aux équipes politiques étudiantes. Nous avons découvert ce schéma il y a environ un mois. J'ai demandé à des représentants étudiants de vous rencontrer pour discuter de ce qui pourrait être inclus dans ce schéma directeur. Les échanges se sont bien passés, mais je ne vois pas de reprise claire des mesures concrètes proposées par les étudiants. Je souhaiterais donc savoir si ces mesures vont être intégrées au schéma.

Mme GROS : Il faut distinguer le schéma directeur, qui fixe une politique générale et des orientations, et les actions opérationnelles. Si, à chaque fois que nous proposons une action, nous devons l'intégrer dans le schéma, nous ne nous en sortirons pas. Tous les ans, un bilan est réalisé et transmis à la présidence et aux conseils. C'est dans ces bilans annuels qu'apparaissent clairement les actions.

Mme BERGÈS : Ce que je perçois, c'est que les étudiants et les étudiantes font évidemment partie de l'Université. Il est donc important que cela se voie dans le schéma. Il pourrait y avoir des compléments ou une annexe permettant de faire apparaître ces propositions étudiantes. Nous sommes une université de 44 000 étudiants, on ne peut pas faire sans eux.

Mme KACI : Je comprends la distinction entre orientations et actions, mais certaines actions concrètes sont attendues par les étudiants depuis longtemps. Je pense notamment à la formation des associations étudiantes ou à la question des étudiants aidants. Il est important de montrer que, derrière ce document politique, il y a des actions concrètes. Je suis aussi un peu vexée, car je suis vice-présidente étudiante et il aurait été intéressant de me contacter directement.

Mme BERGÈS : On a bien entendu qu'on ne peut pas faire sans les étudiants. Il faut que cela apparaisse, et il faut que des actions concrètes soient travaillées.

Mme GROS : Mettez également le docteur Hervé JAMI en copie, puisqu'il est responsable de l'axe 1.

Mme ALBANESE : Je souhaite d'abord remercier Mme GROS pour sa présentation et saluer son engagement pour les étudiants et les personnels en situation de handicap. On ne peut pas lui reprocher de ne pas vouloir faire avancer les choses. Sur la formation des enseignants, je comprends la volonté exprimée par Mme GALLOT. Mais nous savons qu'il est très difficile d'imposer ce type de formation. Le fait de mettre des capsules à disposition de l'ensemble de la communauté constitue donc une première action intéressante. En revanche, sur l'accessibilité physique, il faut effectivement que les situations soient relayées auprès du patrimoine, afin que des actions concrètes soient mises en place.

M. ZIDI : Ce qui est important, de mon point de vue, c'est d'avoir une photographie à un instant donné. Il faut ensuite refaire le point dans quelques mois ou dans un an pour voir si les situations ont évolué. Il faut arriver avec des propositions concrètes et suivre leur mise en œuvre.

Mme GROS : Je partage cette idée. Il y a aussi un enjeu très important d'accessibilité pédagogique. Il ne suffit pas d'entrer dans une salle. Nos étudiants sont là pour apprendre. Les capsules partent justement de situations de terrain et visent aussi à rendre les savoirs accessibles.

1.4. Actualités de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail

Mme BERGÈS : Nous passons maintenant aux actualités de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail.

Mme GROS : La Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail a été créée en septembre 2021. Nous sommes désormais dans le cycle 2, pour la période 2024-2027. Elle repose sur trois axes importants : la formation des personnes en situation de handicap et la formation au handicap du collectif de travail ; l'insertion, le maintien en emploi, la sécurisation des parcours et la prévention de la désinsertion professionnelle, enfin, le handicap, la qualité de vie au travail et la santé au travail. Aujourd'hui, la Chaire réunit huit mécènes, quarante experts scientifiques ou de terrain, dix projets de recherche actifs, plus de 1 500 participants aux dispositifs, plus de 300 bénéficiaires CookiNUM, vingt articles publiés dans des revues à comité de lecture, plus de trente conférences, cinq ouvrages publiés et quatre thèses de

doctorat. Ces chiffres traduisent notre activité, mais aussi notre capacité à avoir un impact structuré sur la société. La gouvernance repose notamment sur un comité de pilotage, qui décide des projets, un comité scientifique, un comité des mécènes et un comité éthique. Nous avons également un écosystème partenarial très large, avec des acteurs institutionnels, des entreprises, des ministères, des chercheurs au niveau national et international, ainsi que des doctorants qui permettent d'approfondir les thématiques de recherche. Nous avons dix projets de recherche actifs. Le premier axe porte sur le numérique et l'intelligence artificielle, avec notamment CookiNUM, qui concerne la pédagogie numérique inclusive, et INOVISUP-INOVIPLUS, autour de l'intelligence artificielle et de l'accessibilité des documents visuels. Il s'agit de répondre à une difficulté très concrète : les cartes, graphiques et diagrammes sont souvent inaccessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes. L'objectif est donc de développer des solutions permettant non seulement de les lire, mais aussi de les produire. Nous travaillons également avec le CEA de Paris-Saclay sur ces questions, notamment autour de l'accès au sens des graphiques par le toucher. Un autre axe concerne la santé, la qualité de vie et les conditions de travail. Plusieurs projets portent sur les ateliers d'écriture narrative, notamment autour de la surcharge pondérale, du stress au travail ou encore de la reconstruction du soi professionnel. Le CHU de Montpellier est venu vers nous sur la question du trouble borderline et du maintien en emploi, avec une approche associant ateliers d'écriture narrative et thérapies cognitives et comportementales de troisième vague. Nous avons aussi un projet sur la santé mentale et le retour à l'emploi dans le cadre d'une étude France-Québec, ainsi que des travaux sur l'activité physique adaptée. Un autre projet, mené avec l'IRD, porte sur les crises protéiformes et les jeunes, à partir des fictions de l'imaginaire, notamment les dystopies, pour comprendre leurs angoisses et leurs représentations de l'avenir. Enfin, nous avons un axe sur le management inclusif. Le travail hybride peut être une opportunité pour les personnes en situation de handicap, mais il peut aussi présenter un risque d'invisibilisation. L'objectif est donc d'évaluer les outils et les pratiques permettant de favoriser un management plus inclusif. Au niveau de la formation, nous développons notamment deux nouveaux parcours : un parcours destiné aux référents handicap en CFA et un parcours adapté aux référents handicap des territoires d'outre-mer, notamment pour répondre aux problématiques rencontrées par les ministères de la Justice et des Armées. Nous travaillons aussi sur la prévention de la désinsertion professionnelle. Ces travaux produisent plusieurs types d'impacts : un impact sociétal, en contribuant à une société plus inclusive ; un impact scientifique, par la production de connaissances interdisciplinaires ; un impact académique, à travers les publications, les thèses et les conférences ; un impact sur les parcours des publics concernés ; un impact organisationnel, par la transformation des pratiques ; un impact méthodologique, pédagogique et formatif ; un impact partenarial ; ainsi qu'un impact institutionnel, stratégique et de rayonnement. Je remercie l'ensemble des collègues, des acteurs,

des entreprises et des ministères qui nous accompagnent, car nous ne serions pas là si j'étais seule.

Mme BERGÈS : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

Mme PARISOT : J'ai une question sur le fonctionnement de la Chaire. Comment les projets de recherche sont-ils choisis ? Y a-t-il des appels à projets ? Les laboratoires viennent-ils vers vous ?

Mme GROS : Ce sont souvent les laboratoires qui viennent vers moi. Par exemple, un laboratoire peut venir me voir en disant qu'il souhaite monter un projet d'accessibilité numérique, mais qu'il n'est pas spécialiste du handicap. Je travaille aussi avec des étudiants et des doctorants, et j'aime beaucoup codiriger les thèses. Si des collègues souhaitent rejoindre la Chaire ou proposer des projets, il ne faut pas hésiter à venir vers nous.

M. ZIDI : J'ai une question concernant la partie budgétaire. Dans le cadre de l'appel à candidatures du ministère pour les thèses d'étudiants en situation de handicap, peut-on envisager, au travers de la Chaire, un financement ou un cofinancement ?

Mme GROS : La présentation d'aujourd'hui portait surtout sur l'avancée des projets. Nous pourrions faire un point budgétaire avec la Fondation. Pour l'instant, il faut trouver des mécènes. J'ai des rendez-vous prévus avec de potentiels partenaires, notamment des entreprises et des clubs de mécènes. Nous recherchons aussi du mécénat de compétences. Les projets sont examinés dans le cadre du comité de pilotage. Si vous avez des projets qui peuvent entrer dans le périmètre de la Chaire, il faut venir nous voir rapidement.

Mme BERGÈS : Nous n'avons pas voté sur le schéma directeur du handicap. Au vu des demandes formulées, je proposerais que le vote soit reporté afin que les propositions étudiantes puissent être retravaillées et, le cas échéant, intégrées ou annexées au document.

Mme GROS : Ma spécialité est l'emploi, mais j'ai tenu à proposer aussi des capsules sur les étudiants. Pour l'axe 1, il faudra organiser une réunion de travail, notamment avec le docteur Hervé JAMI, afin de voir ce qui peut être intégré. Pour les associations inclusives, un travail est également engagé.

Mme KACI : Je comprends, mais le message envoyé serait mauvais si l'on votait aujourd'hui un document alors que les étudiants n'ont pas réellement été associés à

son élaboration. Nous sommes disponibles pour travailler, mais il faut que cette place soit clairement reconnue.

Mme BERGÈS : Dans ce cas, prenez rendez-vous et nous reportons ce vote. Il faut organiser une réunion avec les parties concernées, notamment la vice-présidence étudiante, les associations et les services, afin de mettre les choses à plat. Ce n'est pas ici que cette concertation doit se faire.

M. ZIDI : Il est préférable de reporter le vote et de revenir avec un document finalisé.

Mme GROS : Je peux bien sûr continuer à travailler avec les équipes sur ce qui a été présenté.

Mme BERGÈS : Le vote sur le schéma directeur du handicap est donc reporté. La discussion est close pour aujourd'hui, car l'ordre du jour n'est pas épuisé.

1.5. Graduate Program ALIVE : point d'étape

Mme BERGÈS : Nous passons au point d'étape sur les Graduate Programs. Je vais être très synthétique. À la suite de l'arrêt des EUR, nous avons pris l'engagement d'accompagner les équipes afin de permettre la poursuite des activités dans de bonnes conditions. L'UPEC a saisi l'ANR à plusieurs reprises afin d'assurer une clôture sécurisée et conforme des deux EUR. Les échanges ont été longs, mais ils sont engagés et l'instruction des avenants est en cours de clôture. À ce stade, nous sommes globalement en bonne voie pour honorer les engagements qui ont été pris. Toutefois, par anticipation et par précaution, nous avons souhaité proposer une transformation des deux EUR en Graduate Programs. Je m'étais engagée sur le principe de préserver le travail porté pendant plusieurs années par les équipes. On ne peut pas balayer ce travail d'un revers de main, car des dynamiques scientifiques et pédagogiques ont été engagées. Une première présentation vous a été faite lors du précédent Conseil académique. À la suite de vos remarques, les travaux ont été poursuivis et consolidés. Nous souhaitons donc vous présenter aujourd'hui l'avancée du travail. Les équipes se sont beaucoup mobilisées. S'agissant plus spécifiquement de la structuration de l'offre de formation, et notamment de la création du DU associé, ce DU est actuellement en cours d'instruction et sera soumis au vote de la CFVU le 18 mai. L'idée, aujourd'hui, est donc de vous présenter le travail réalisé par les équipes de santé sur ALIVE et de voir si le Conseil académique peut encourager ce travail, ou donner une forme de validation pour la poursuite de ce travail, sachant que le cadrage des Graduate Programs est encore en cours.

Un diaporama est projeté.

Mme GHANEM : Bonjour à tous. Je vous remercie de me permettre de présenter l'évolution du travail concernant le programme ALIVE. Je suis pneumologue, praticienne hospitalière, rattachée à l'UPEC, et je présente ces éléments au nom du comité de direction, dont font notamment partie Mme Pierrine ROBIN et Mme Anissa DZIRI, qui sont fortement impliquées dans le projet pédagogique. ALIVE s'inscrit dans la continuité de LIVE. Il en prolonge les acquis scientifiques, et notamment les dispositifs pédagogiques qui avaient été engagés, avec un recentrage fort sur le vieillissement et les parcours de vie. L'EUR LIVE reposait sur trois grands champs disciplinaires : la biologie, l'économie de la santé, la sociologie, la santé et l'environnement. ALIVE a pour objectif d'inclure ces éléments, mais en ajoutant une composante sciences humaines plus forte et une transversalité plus importante. Il s'agit de constituer, à travers ce programme, un diplôme universitaire intégré à l'offre de formation de l'UPEC. Nous avons tenu compte des remarques formulées lors de la précédente présentation, afin de construire un dispositif qui puisse débiter à la rentrée 2026. Les différences par rapport à l'EUR LIVE tiennent au centrage autour du vieillissement et des parcours de vie. Le projet intègre plusieurs domaines transversaux : un pôle de biologie, des sciences sociales, une dimension géopolitique et un pôle innovation. Il s'agira d'un diplôme universitaire constitutif de l'offre de formation de l'UPEC, adossé aux composantes et aux laboratoires de l'Université. La création d'un diplôme universitaire transversal autour du vieillissement nous paraît pertinente parce que le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur dans les sociétés du XXI^e siècle. Il entraîne des transformations importantes sur les systèmes de santé, l'économie, la cohésion sociale et les politiques publiques. Nous souhaitons donc proposer une formation qui intègre ces différents éléments et qui tienne compte des vulnérabilités accompagnant les parcours de vie. Le DU ALIVE sera un dispositif UPEC destiné à répondre à des enjeux scientifiques, sanitaires et sociaux liés au vieillissement. Il s'agira d'un dispositif multicomposantes. Les étudiants seront recrutés parmi des étudiants déjà inscrits en master dans différentes composantes, et les enseignements seront assurés par des enseignants de ces différentes composantes. L'enseignement sera entièrement en anglais, avec un objectif d'ouverture internationale et de facilitation des mobilités étudiantes, notamment via l'alliance Aurora. Le dispositif pédagogique sera hybride, avec des cours en présentiel, des cours enregistrés et des séminaires interdisciplinaires. L'objectif est de structurer l'expertise sur le vieillissement en proposant une offre de formation transversale destinée à des étudiants d'horizons variés. Il existe également un objectif fort de continuité entre master et doctorat, au travers de ce diplôme universitaire, avec des étudiants qui deviendraient experts du vieillissement, que ce soit dans le champ de la biologie, des sciences humaines et sociales ou de l'innovation. Une composante de formation continue est également en cours de développement afin de favoriser l'employabilité dans des secteurs en évolution, notamment dans le médico-social.

La structure pédagogique du DU repose sur cinq axes. Un tronc commun porte sur les fondements du vieillissement et des parcours de vie, avec des éléments de biologie, de pathologie, de sciences humaines et sociales. Les étudiants pourront ensuite choisir des axes de spécialisation, notamment en biologie du vieillissement, vulnérabilités et inégalités sociales, géopolitique du vieillissement et innovation. L'enseignement est prévu sur une durée de dix-huit mois, avec un premier semestre consacré à un tronc commun obligatoire, un deuxième semestre consacré aux choix de spécialité en fonction de la formation initiale des étudiants, puis un troisième semestre autour de séminaires interdisciplinaires et de travaux tutorés. Selon leur spécialisation et leur formation initiale, les étudiants pourront ensuite prétendre à une poursuite en doctorat dans les différentes écoles doctorales concernées. Les débouchés visés sont d'abord académiques, avec la possibilité d'une poursuite en doctorat, notamment par l'accès à trois bourses doctorales qui pourraient être financées chaque année. Le dispositif vise aussi à faciliter l'interface avec les laboratoires de l'UPEC et l'accès aux stages. D'autres débouchés professionnels sont également envisagés, dans le secteur médico-social, les politiques publiques et le domaine de l'innovation, toujours en lien avec le vieillissement. L'écosystème dans lequel s'inscrit ce DU et ce Graduate Program comprend les composantes et laboratoires de l'UPEC, les projets autour de la santé, de l'autonomie et du vieillissement, les interactions internationales, notamment à travers l'alliance Aurora, ainsi que des liens avec les collectivités territoriales et le domaine de l'innovation. Au total, nous espérons que ce diplôme universitaire et ce Graduate Program permettront de structurer un pôle d'enseignement de l'UPEC sur le vieillissement, de favoriser la continuité vers les études doctorales et, parallèlement, de développer des formations continues pour les différents métiers du secteur social, de la santé et des politiques publiques.

Mme BERGÈS : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

M. ZIDI : Vous avez parlé de structuration pédagogique sur trois semestres. Y aura-t-il des stages ?

Mme DZIRI : La structuration pédagogique s'articule effectivement autour de trois semestres. Le premier semestre correspond au bloc commun sur les fondements du vieillissement et les parcours de vie. Le deuxième semestre porte sur les orientations et les spécialités. Le troisième semestre est exclusivement dédié à des travaux tutorés interdisciplinaires et à des séminaires. Il n'y a pas de stage dans le DU. Ce sont des enseignements supplémentaires par rapport à l'enseignement de master déjà suivi par les étudiants.

Mme ALLARD-POESI : Merci pour cette présentation. Ma question s'adresse plutôt à la présidence. Elle porte sur le cadrage des Graduate Programs. J'ai cru comprendre, lors d'échanges avec le directeur de l'IAE, que ce cadrage était encore en cours de réalisation. Si j'ai bien compris, mais peut-être est-ce encore en discussion, la possibilité d'avoir un DU n'était pas nécessairement prévue dans ce cadrage, qui semblait plutôt reposer sur des masters M1-M2 dans le cadre des Graduate Programs. Le cadrage permet-il ce type de projet, ou s'agit-il plutôt de Graduate Programs appuyés sur des masters entièrement développés ?

M. THAUVRON : Le cadrage n'a pas changé, mais il n'est pas monolithique. L'idée est plutôt celle d'un DU qui se branche sur une offre disciplinaire existante et sur la recherche, dans une logique de superposition. Les contextes sont extrêmement différents selon les projets, notamment en matière de financements et d'environnement scientifique. Aujourd'hui, le modèle n'est pas figé de façon uniforme. Il doit permettre de tenir compte des écosystèmes de recherche différents.

Mme ALLARD-POESI : Est-ce qu'il existe une modélisation économique ? Dans le modèle des DU, les formations sont généralement payantes et s'ajoutent aux formations existantes. Même si l'UPEC prend en charge une partie du coût, il y a nécessairement un modèle économique.

M. THAUVRON : Le nombre d'étudiants sera limité quantitativement. Une partie de l'enseignement pourra également être inscrite dans le catalogue des écoles doctorales, ce qui présente aussi des avantages. Le modèle économique devra être stabilisé dans ce cadre.

Mme ALBANESE : Je tiens d'abord à vous remercier pour le travail effectué. Lors de la première présentation du projet, j'avais émis quelques réserves sur le volume horaire présenté. Je constate que vous êtes revenus avec un modèle pédagogique beaucoup plus en accord avec les remarques formulées, même si certaines orientations scientifiques ont été modifiées. Il n'y avait pas de critique sur la qualité scientifique du contenu pédagogique, et je vous remercie donc pour ce travail. J'ai fini par comprendre que nous étions sur un DU suivi en parallèle par des étudiants inscrits en master. Avez-vous déjà une cartographie et une estimation du volume d'étudiants intéressés par ce DU ? Quels masters avez-vous identifiés pour une ouverture dès 2026 ? Par ailleurs, comment articulez-vous la dimension sciences dures, biologie, sciences humaines et sociales ? Les étudiants pourront-ils choisir des modules en fonction de leur master d'origine ? Enfin, dans la précédente version de l'EUR, la question de l'environnement était fortement présente. Je ne l'ai pas beaucoup vue dans cette présentation. Est-elle prévue ?

Mme DZIRI : Nous prévoyons une cohorte de 10 à 15 étudiants, qui pourraient venir de différentes composantes : la Faculté de santé, l'INSPE, l'IUT de Fontainebleau, l'Institut d'études politiques, la Faculté d'administration et d'échanges internationaux, ou encore d'autres composantes déjà associées à l'EUR. Nous retrouvons donc, dans notre cartographie des masters, des étudiants susceptibles de se proposer pour s'inscrire. S'agissant du choix des modules, l'idée est bien de tenir compte de l'origine des étudiants et de préparer des parcours interdisciplinaires. Les étudiants pourront choisir plusieurs spécialités, ce qui explique le travail mené entre sciences humaines et sociales et sciences médicales. Par ailleurs, la dimension environnementale a été réintégrée dans le processus de formation. Sur la structuration du DU, le tronc commun obligatoire permet d'introduire des notions de mise à niveau dans les différentes disciplines : biologie, géopolitique, intelligence artificielle, données sociales, etc. L'objectif est qu'un étudiant, quel que soit son profil, puisse s'inscrire et bénéficier de cette mise à niveau avant d'approfondir son parcours dans les modules de spécialité, puis de revenir au troisième bloc obligatoire, où les étudiants se retrouvent dans des travaux interdisciplinaires, des travaux tutorés et des séminaires.

Mme ROBIN : Les doctorants pourront également puiser dans des modules interdisciplinaires, notamment via les écoles doctorales.

Mme ALBANESE : Je me permets une remarque. Le modèle de 60 heures sur le premier semestre représente une charge horaire importante pour des étudiants déjà inscrits dans des masters disciplinaires. Dans ces masters, il existe souvent déjà une remise à niveau, puisque les étudiants viennent de différents horizons. Avez-vous prévu des équivalences, même si vous considérez ce bloc commun comme indispensable ? Soixante heures entre octobre et décembre, c'est très chargé.

Mme GHANEM : Des équivalences pourront effectivement être établies si les étudiants ont déjà reçu des formations leur permettant de raccrocher les éléments du tronc commun.

Mme ALBANESE : Une dernière question : puisque le DU sera suivi en parallèle par des étudiants de master, cela signifie que le public visé est principalement composé d'étudiants déjà titulaires d'une licence. Or les IUT n'ont pas de masters. Quel est le lien partenarial avec les IUT ? S'agit-il de partenaires qui viennent abonder les enseignements ?

Mme DZIRI : Le partenariat avec les IUT porte principalement sur les enseignements. Par exemple, nous avons un volet nutrition, en lien avec des personnes impliquées dans ces enseignements.

Mme GOROCHOV : Je trouve le projet intéressant, mais je comprends que le groupe de travail sur les Graduate Programs est encore en cours et que rien n'est totalement établi. Comment pouvez-vous envisager d'ouvrir un DU à la rentrée alors que le modèle UPEC des Graduate Programs n'est pas encore élaboré ? J'ai l'impression que cela se construit en parallèle et je ne comprends pas bien l'articulation.

M. THAUVRON : Un travail important a été fait. L'idée est d'encapsuler des ressources dans les DU et les Graduate Programs. Le projet devra évidemment s'inscrire dans le cadrage en cours. Nous sommes conscients que, le cadrage n'étant pas encore définitivement posé, des modifications pourront être nécessaires.

Mme GHANEM : Pour la création des contenus pédagogiques, une partie reprend des enseignements de l'EUR et, en parallèle, une équipe pédagogique s'est constituée. Cette maquette pédagogique pourra évidemment être modifiée si nécessaire, en fonction du cadrage final.

Mme BERGÈS : L'objectif aujourd'hui était de faire suite aux demandes formulées lors du dernier Conseil académique. Vous avez montré des avancées et, comme l'a souligné Mme ALBANESE, vous avez tenu compte des remarques qui avaient été faites. L'idée est d'encourager ce travail collectif. Le vieillissement sera un enjeu majeur des prochaines années. Il va structurer nos politiques publiques, s'inscrire dans le système de santé, développer de nouveaux métiers en lien avec le soin et s'ancrer dans notre territoire. Je trouve que ce projet envoie aussi un signal fort sur l'interdisciplinarité, dont nous parlons souvent à l'UPEC, et qui est ici à l'œuvre. Je suis notamment sensible au lien entre sciences humaines et sociales et sciences médicales, ainsi qu'au lien avec l'Institut d'études politiques. C'est un élément important de notre ADN. Le cadrage me paraît sérieux et il répond à des besoins réels. L'idée est donc que le Conseil académique puisse apporter son soutien, afin que vous puissiez continuer ce travail, sans préjuger du cadrage définitif des Graduate Programs. Je n'oublie pas non plus le caractère un peu exceptionnel de cette situation : deux EUR existaient, et il fallait pouvoir sauver, d'une certaine manière, le travail engagé, en le renouvelant et en le réintégrant dans un nouveau dispositif. J'appuierais donc un vote favorable, étant entendu que le DU sera soumis au vote de la CFVU le 18 mai.

Mme ALBANESE : Je me permets de rappeler que, lors de la précédente présentation, il s'agissait plutôt de la prolongation des deux EUR et de leur transformation en Graduate Programs. Dans le cas de FRAPP, nous étions sur la continuité d'un programme existant, qui se maintenait comme tel. Là, nous sommes sur un projet un peu hybride : il ne s'agit pas exactement de continuer ALIVE tel qu'il existait, mais de

proposer un nouveau DU, clairement réécrit. Ce n'est pas un problème en soi, mais ce n'est pas tout à fait la même discussion. Là, vous nous demandez de donner un aval sur un DU, alors que sa validation passera en commission le 18 mai.

Mme PARISOT : Lors de la transformation des EUR en Graduate Programmes, il me semble qu'aucun vote n'avait eu lieu sur les projets. Je m'interroge donc sur ce que devient FRAPP dans cette histoire. Pourquoi ALIVE ferait-il l'objet d'un soutien ou d'un vote et pas FRAPP ? Je pensais qu'il y aurait aussi une proposition sur FRAPP.

M. ZIDI : Je ne veux pas refroidir l'ambiance, mais j'ai du mal à comprendre pourquoi le Conseil académique discute d'un DU. Je suis un peu étonné, puisque le DU doit être soumis au vote de la CFVU.

Mme BERGÈS : On ne vous demande pas de voter le DU. Il sera effectivement soumis à la CFVU. L'idée était plutôt de donner une sorte d'aval à l'équipe, pour continuer à travailler sur l'adossement au Graduate Program. Si vous souhaitez que FRAPP soit présenté de la même manière lors d'un prochain Conseil académique, je n'ai aucun problème avec cela.

Mme PARISOT : J'avais compris qu'il y avait cette demande-là. Cela allait dans la même dynamique de soutien.

Mme BERGÈS : Dans ce cas, nous pouvons voter sur cet avis de soutien pour la poursuite du travail sur ALIVE, sans que cela se substitue au vote de la CFVU sur le DU.

Il est procédé au vote.

Mme BERGÈS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil académique approuve à la majorité avec six abstentions le graduate program ALIVE.

Mme BERGÈS : Je vous remercie. Merci aux équipes pour le travail réalisé et merci à vous pour le soutien à la poursuite de ce travail.

1.6. Rapport d'évaluation établissement du Hcéres

Mme BERGÈS : Je vais faire ce point en exactement une minute. Le rapport d'évaluation de l'établissement par le HCÉRES vous a été transmis, puisqu'il est désormais public.

Je voulais simplement vous indiquer qu'il y aura un travail d'appropriation et de bilan à conduire, à la fois sur nos réussites, qui sont réelles et connues, et sur nos points de faiblesse, nos marges de progression. Il y en a un certain nombre. Nous n'allons pas faire ce travail aujourd'hui, je vous rassure, mais il faut déjà que chacun puisse prendre connaissance de ce rapport, maintenant qu'il est public. Ce sera l'occasion, dans les mois à venir, de se l'approprier et d'en faire quelque chose. Compte tenu du travail que cette évaluation a représenté pour la communauté universitaire, la recherche, les services et l'établissement, il faut que ce rapport serve réellement. Il ne doit pas simplement être rangé dans un tiroir. Voilà le sens de ce point d'information.

1.7. Présentation de la charte relative à l'usage de l'intelligence artificielle au sein de l'université

Mme BERGÈS : Nous passons maintenant à la présentation de la charte relative aux usages de l'intelligence artificielle. M. HAINS va introduire ce point.

M. HAINS : Depuis le début de mon mandat de vice-président chargé du numérique, une activité importante a été engagée autour de l'intelligence artificielle. Une demande forte est apparue dès le début de l'année dernière : disposer d'un cadre clair. Vous n'êtes pas sans savoir que notre dépendance aux outils Microsoft fait que l'ensemble de la communauté a déjà accès à certains outils d'intelligence artificielle, sans qu'un cadrage spécifique ait initialement été posé. Une expérimentation plus organisée est également en cours cette année autour d'un autre outil. En parallèle, depuis l'été dernier, un groupe de travail important a été mis en place afin d'élaborer une charte des usages de l'intelligence artificielle.

Un diaporama est projeté

Mme DEMAZY : L'intelligence artificielle est d'ores et déjà entrée dans notre quotidien. Nous constatons une explosion des usages, parfois officieux, tant par les étudiants que par les enseignants et les personnels administratifs. Ces usages font apparaître des risques importants : exposition de données sensibles, décisions automatisées, altération de la recherche, surcharge organisationnelle, etc. L'ensemble de ces éléments nous oblige à nous doter d'un cadre juridique. La charte qui vous est présentée a vocation à avoir une portée normative, puisqu'elle a été annexée au règlement intérieur lors du conseil d'administration, sous réserve bien sûr de recueillir votre avis aujourd'hui. Il s'agit d'un cadre commun, protecteur et opérationnel, qui doit permettre de sécuriser les usages, de préserver le travail intellectuel et de développer les compétences, dans une perspective de confiance entre l'ensemble des acteurs. La charte se veut structurante, dans la mesure où elle

expose des exigences, des obligations et des recommandations. Elle se veut également commune, visible et sécurisante, applicable à tous les usages de l'intelligence artificielle, et tout particulièrement à l'intelligence artificielle générative. C'est aussi un outil de clarification : elle précise ce qui est autorisé, ce qui est interdit et ce qui est toléré, en vulgarisant un grand nombre de textes juridiques. Cette charte est évolutive. Elle devra s'adapter aux évolutions technologiques et juridiques, qui sont très rapides en la matière. Elle sera complétée par des FAQ, des guides, des procédures internes, des formations et un accompagnement dédié à l'ensemble de la communauté. Un comité de suivi sera également chargé de veiller à son application, de recueillir les retours d'expérience et d'assurer une veille juridique et technologique. La démarche a été collective, consensuelle et alignée sur les exigences juridiques. Ces exigences sont nombreuses : le règlement général sur la protection des données, l'IA Act européen, les textes relatifs à la cybersécurité, le Code de l'éducation, le Code général de la fonction publique, ainsi que les principes de liberté académique et d'intégrité scientifique. L'élaboration de la charte a été pilotée sous l'égide de la vice-présidence numérique et de la mission IA. Nous avons associé la direction des systèmes d'information, la déléguée à la protection des données, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, ainsi qu'un groupe de travail large, représentatif des différentes missions de l'établissement : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et étudiants. Le travail a consisté à croiser les expertises et les préoccupations de terrain. La validation institutionnelle a été exigeante : le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique a été sollicité, de même que la commission des statuts et le CSA, qui a été informé en amont et a donné un avis favorable. Le conseil d'administration a également été consulté le 13 mars. La charte repose sur plusieurs valeurs, qui ne sont pas hiérarchisées : la curiosité et l'innovation, parce qu'il ne s'agit pas de freiner l'innovation ; la transparence, afin d'explicitier les démarches et le fonctionnement des outils ; la confidentialité, car le patrimoine immatériel de l'Université, c'est-à-dire son savoir, constitue une richesse à protéger ; l'éthique et la déontologie ; l'intégrité scientifique ; la prudence, qui impose de solliciter les référents institutionnels en cas de doute ; l'équité, afin de refuser les usages inacceptables ; la sobriété, car l'IA est consommatrice d'énergie ; et enfin la traçabilité, qui relève de l'intégrité scientifique et de l'honnêteté intellectuelle. Les enjeux sont multiples. Sur le plan pédagogique, l'IA peut être un outil d'appui à l'apprentissage, mais elle impose de préserver le travail personnel et l'esprit critique. Cela vaut pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants et les personnels administratifs. Il faut savoir évaluer le risque, car, selon que l'on demande à l'IA une simple assistance ou un rôle plus décisionnel, l'encadrement juridique n'est pas le même. Sur le plan de la recherche, l'IA peut être un outil important pour la rédaction, l'analyse ou le traitement de données, mais elle comporte aussi des risques de biais, de confusion, de falsification ou d'atteinte à la reproductibilité des résultats. Or, la traçabilité est l'un des enjeux essentiels de la

recherche. Sur le plan administratif, l'IA doit rester un outil d'appui et non de substitution. Elle ne peut pas être utilisée pour évaluer les agents ou les étudiants de manière automatisée. La charte doit donc protéger les agents comme les usagers et améliorer l'exécution du service public de l'enseignement supérieur. La partie juridique répond à une obligation de mise en conformité. Il faut aussi être conscient des risques psychosociaux et organisationnels : surcharge cognitive, isolement, transformation des compétences attendues des étudiants, chercheurs ou agents. La charte rappelle donc que les acteurs doivent rester responsables de leurs usages. La charte est structurée autour de dix articles. Elle rappelle notamment que l'IA ne doit jamais se substituer au travail intellectuel, que les contenus produits doivent être systématiquement vérifiés, que les hallucinations et les biais doivent être pris en compte, et que les données doivent faire l'objet d'une protection stricte. Une lecture opérationnelle par "feux tricolores" est proposée. Les usages interdits concernent les traitements non encadrés portant sur des données protégées, stratégiques ou personnelles, notamment lorsqu'aucune démarche de conformité n'a été réalisée. Par exemple, il ne faut pas transmettre des copies d'examen ou des listes d'étudiants à une IA externe sans anonymisation et sans cadre juridique. Les usages tolérés concernent des données publiques ou anonymisées, ou des usages d'assistance sans impact décisionnel sur les droits et libertés fondamentales. Les usages autorisés ou recommandés concernent les outils validés par l'établissement ou les usages encadrés. La charte traite ensuite des spécificités liées à la formation. Elle rappelle que la liberté pédagogique des enseignants demeure centrale. L'enseignant reste maître du cadre pédagogique : s'il autorise l'usage de l'IA pour un devoir, il doit l'indiquer clairement et préciser les règles d'usage. Il doit également contribuer à développer l'esprit critique des étudiants face aux résultats produits, qui peuvent être réalistes tout en étant faux. Les usages à portée décisionnelle, notamment la notation, la validation ou l'orientation, relèvent juridiquement des usages à haut risque. Ils ne peuvent donc pas être mis en œuvre sans précautions particulières. La charte rappelle également que, lorsqu'il existe un doute sur une fraude, les outils de détection ne suffisent pas à eux seuls à objectiver cette fraude. Il faut un travail d'analyse humaine, et la procédure disciplinaire doit respecter strictement les droits de la défense et le principe du contradictoire. Sur la recherche, la charte réaffirme la liberté académique et l'absence de substitution de l'IA au raisonnement scientifique. Elle insiste sur la protection absolue des données scientifiques sensibles, en particulier lorsqu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'une valorisation ou d'une publication. Elle rappelle aussi qu'il faut éviter toute falsification de données par l'IA et qu'il peut être utile de tenir un journal d'usage lorsque l'IA intervient de manière significative dans la production d'un résultat. Sur le plan administratif, la charte rappelle les obligations professionnelles des agents : confidentialité, neutralité du service, interdiction d'utiliser l'IA pour évaluer les agents, vigilance particulière sur les données RH, financières, sociales ou médicales. L'Université rappelle que la responsabilité du

résultat produit demeure toujours humaine. Il pourra exister des sanctions en cas d'usage abusif, mais l'esprit de la charte est d'abord celui de la formation, de la sensibilisation, de l'accompagnement et de l'amélioration continue. Enfin, la charte sera révisée régulièrement. Il s'agit d'une première itération, qui pourra être modifiée en fonction de son application, de son appropriation, des retours d'expérience, ainsi que des évolutions juridiques et technologiques. Le comité de suivi aura précisément pour rôle d'accompagner cette application, de développer une culture commune de l'IA et de permettre d'éventuelles adaptations. Des déclinaisons pourront être réalisées par les composantes et les laboratoires, dans le respect de la hiérarchie des normes et du cadre général posé par la charte. Cette charte s'applique à l'ensemble de la communauté. Elle doit s'articuler avec les autres textes de l'établissement et, en cas de difficulté d'interprétation, la clause la plus protectrice des droits fondamentaux et de la sécurité des systèmes d'information devra prévaloir. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette charte, qui est profondément protectrice des libertés fondamentales et des libertés académiques.

Mme BERGÈS : Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme ALBANESE : Merci beaucoup pour votre présentation et bravo pour ce travail, qui est très conséquent. J'ai seulement une interrogation. Vous avez mentionné le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique comme élément de validation de la charte. Or, il ne me semble pas que ce comité ait valeur d'instance juridique, ni nécessairement l'expertise juridique correspondante. Au-delà de cet élément, qu'est-ce qui garantit la validité juridique de la charte ?

Mme DEMAZY : Vous avez raison, je corrige. Le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique a une compétence éthique et déontologique. Il est riche par sa composition et peut apporter certains éclairages, mais ce n'est pas l'instance juridique de validation. La garantie juridique repose d'abord sur le travail de la mission IA, sur l'expertise juridique mobilisée, sur la DPO, sur le RSSI, qui a été très actif, ainsi que sur la commission des statuts, qui a consacré deux réunions complètes à une lecture du document. Sur cette partie, nous sommes donc plutôt sereins.

Mme ALLARD-POESI : Merci pour ce travail. J'ai deux remarques. La première concerne l'usage frauduleux de l'IA. Dans ma discipline, et plus largement en sciences humaines et sociales, nous sommes confrontés à un usage très généralisé de l'IA pour la rédaction de mémoires ou de travaux. Or la preuve nous incombe, et les outils de détection ne sont pas suffisamment fiables. Que fait-on ? Cela pose une vraie question sur ce que nous voulons enseigner et transmettre à nos étudiants. Ma deuxième remarque porte sur le feu tricolore. J'ai été étonnée de voir que l'usage de l'IA pour la rédaction pouvait être toléré, voire recommandé. En sciences humaines et

sociales, l'écriture, la formalisation et l'articulation des idées relèvent pleinement de nos compétences. Il arrive déjà que l'usage de certaines formulations ou de certaines expressions en anglais fasse peser un doute sur l'authenticité d'un travail. Nous avons aussi des étudiants qui utilisent l'IA pour générer de fausses interviews. Je suis donc très réservée sur cette approche.

Mme DEMAZY : Vous avez raison : le diable est dans les détails, en sciences humaines et sociales mais aussi ailleurs. La charte est un cadrage. Elle ne règle pas tous les cas particuliers. L'IA interroge le geste enseignant. Selon les disciplines, les attendus ne sont pas les mêmes. On peut imaginer que certains usages soient autorisés pour certains exercices et exclus pour d'autres. L'important, y compris au regard de la jurisprudence, c'est l'explicabilité du résultat. Même si l'on utilise un outil pertinent pour détecter l'usage de l'IA, cela ne dispense pas d'une analyse humaine. L'analyse doit rester pédagogique. Il faut aussi que nous développions une forme de littératie de l'IA : savoir dire si l'outil a été utilisé pour de l'assistance rédactionnelle, de l'idéation, de la vérification, etc. Ce sont des guides et des expérimentations qui permettront d'aller plus loin.

Mme ALBANESE : J'ai le sentiment qu'il y a peut-être deux communautés universitaires qui s'opposent : ceux qui veulent aller vers ces outils, parce qu'ils en ont besoin dans leurs pratiques ou leurs recherches, et ceux qui refusent d'y adhérer. Pour ma part, je ne souhaite pas être accompagnée dans la manière d'utiliser l'IA dans ma pédagogie. Je souhaite être accompagnée pour pouvoir mieux la débusquer, car les outils actuels ne permettent pas de savoir si un texte a été écrit par un logiciel. C'est une remise en cause de notre métier. Il faudrait au moins un préambule rappelant ce à quoi nous sommes attachés.

Mme DEMAZY : La question est de savoir s'il est encore possible de remettre l'IA dans la boîte. Je n'en suis pas certaine. L'IA existe déjà, elle sera utilisée avec ou sans nous. Si nous ne l'accompagnons pas, elle sera utilisée de manière non déclarée et non encadrée. On peut tenter de l'interdire, mais je ne suis pas sûre que cela soit opérant.

M. HAINS : Je rappelle aussi que des outils sont déjà mis à disposition de la communauté, notamment dans l'environnement Microsoft. Vos inquiétudes sont partagées. Il faut absolument cadrer les usages, car l'outil existe déjà.

Mme DEMAZY : En complément, l'idée est de faire en sorte que les usages soient conscients et raisonnés. Il faut savoir où placer le curseur. La charte réaffirme la liberté académique et pédagogique, dans le respect des règlements existants, notamment les RCC et les MCC. Elle doit initier une réflexion de fond sur la transition en cours, le geste pédagogique, la recherche et les compétences attendues.

M. VINCENT : Ce débat a déjà eu lieu en CFVU, notamment autour de la question d'un mémoire rédigé à 100 % par l'IA. Est-ce de la fraude ? Est-ce du plagiat ? Tout dépend aussi de ce que l'on évalue. Si l'on évalue la capacité à mettre des idées en ordre, à utiliser des mots précis et à formuler clairement un raisonnement, l'usage de l'IA peut constituer une fraude par rapport à la compétence évaluée.

Mme COLL : Cela pose aussi la question de la diversité des besoins dans l'évaluation des étudiants. Si l'on veut seulement vérifier la capacité à produire un graphique, l'explication peut éventuellement être rédigée avec l'aide d'une IA. Mais la plupart du temps, on évalue aussi la clarté, la capacité à s'exprimer et à faire une synthèse. Dans ce cas, l'usage de l'IA peut fausser l'évaluation.

Mme DEMAZY : Il faut distinguer plusieurs notions : la contrefaçon, le plagiat et la fraude académique. Tout dépendra de l'instruction donnée par l'enseignant. Si l'enjeu de l'exercice est de vérifier la bonne utilisation de l'IA, ce n'est pas la même chose que si l'enjeu est de produire une analyse personnelle sans recours à l'outil. C'est la règle du jeu initiale qui sera déterminante. Si elle est violée, les qualifications juridiques pourront être différentes.

M. THAUVRON : J'entends le débat juridique, mais il faut rappeler pourquoi nous sommes là : produire des connaissances, si possible originales, et transmettre des connaissances. Les étudiants sont évalués sur les connaissances acquises et sur leurs compétences. Si l'IA produit le texte, je ne vois pas quelles compétences l'étudiant manifeste réellement au travers de cette production.

M. HAINS : Les compétences vont aussi évoluer. Je prends un exemple extrême : la production de code. On dit parfois qu'il n'y aura plus besoin de savoir programmer. Or, dans les faits, il faut toujours savoir vérifier ce qui est produit. Le produit de l'IA n'est pas garanti. Il faut donc conserver des compétences pour comprendre, vérifier et corriger.

Mme ALLARD-POESI : C'est précisément ce qui m'inquiète. On risque d'appauvrir les métiers, qu'il s'agisse de la traduction, de la création musicale, de l'écriture ou d'autres domaines. On ne peut pas simplement dire que nous allons former les étudiants à vérifier du code.

Mme COLL : Je travaille en modélisation. Mes doctorants et postdoctorants utilisent l'IA parce qu'ils savent coder. Ils l'utilisent pour produire plus rapidement certaines structures, mais ils vérifient tout, parce qu'ils ont la compétence pour le faire. Le

moment de l'apprentissage, où l'on doit savoir faire sans l'IA, n'est pas le même que le moment où l'on est déjà formé et où l'on utilise l'outil pour aller plus vite.

Mme DEMAZY : La charte ne va pas jusque-là. Elle laisse toutes les libertés possibles aux équipes pédagogiques et aux composantes. Elle rappelle le cadre juridique et les grands principes. À chacun ensuite de s'en emparer, de le décliner et de décider des usages pédagogiques possibles dans le respect du cadre.

M. RICHARD : Peut-être avons-nous besoin d'un autre document pour cadrer la manière dont nous parlons de l'IA aux étudiants. Par exemple, lorsque nous donnons un sujet de mémoire, comment indiquons-nous clairement si nous voulons ou non une trace d'usage de ChatGPT ? Comment protégeons-nous le travail des étudiants et les conditions de son évaluation ?

M. HAINS : Ces questions font partie du travail en cours. Une expérimentation sur le geste enseignant est menée en interne, ainsi qu'à un niveau plus général dans le cadre d'une expérimentation autour de l'IA. Rien n'est immuable. La charte évoluera, et des guides seront produits.

Mme DEMAZY : La charte propose un cadre concret et opérationnel, qui résume en réalité une quarantaine de textes. Elle ne peut pas tout faire. Elle pose un cadre légal, opérationnel et protecteur, avec des engagements forts en matière de sensibilisation, de formation et de rappel des grands principes.

Mme BERGÈS : C'est un sujet extrêmement vaste, qui touche la recherche, la formation, l'administration, et bien d'autres domaines. Les discussions ont déjà eu lieu dans d'autres instances et elles se poursuivront. La charte pose un cadre ; il nous appartiendra ensuite de travailler dans ce cadre.

Mme ALLARD-POESI : Je pense qu'il faut distinguer ce qui relève du droit et ce qui relève de la politique. La charte pose un cadre juridique, mais l'Université doit aussi définir ce qu'elle veut faire de l'IA, selon les disciplines.

Mme DEMAZY : Vous avez raison. La réflexion sur l'IA ne peut pas être uniforme. Les usages sont très différents selon les disciplines. On ne parle pas de la même manière de l'IA à des médecins, pour lesquels les obligations sont beaucoup plus contraignantes, ou à des personnels travaillant sur des données financières. La charte constitue un socle commun : elle rappelle les textes, les enjeux et les interdits.

Mme ALBANESE : Le message est le même pour plusieurs d'entre nous : il faut accompagner tout cela juridiquement et par la formation, mais il faudrait aussi un

préambule rappelant l'attachement du monde universitaire à la production de connaissances et de compétences individuelles. L'intention politique ne doit pas être « allons-y tous avec l'IA ». Elle doit rappeler ce à quoi nous sommes attachés en tant qu'universitaires.

Mme ALLARD-POESI : Le résumé de l'introduction de la charte me paraît un peu sec. Il est très important de cadrer politiquement les choses. Si ce n'est pas rappelé en préambule, on lit le texte différemment. Nous sommes face à une transformation anthropologique, avec des dangers potentiels pour nos métiers et pour les étudiants.

Mme BERGÈS : Je pense que cela peut aussi relever du schéma directeur du numérique. La charte pose un cadre. Le rappel des principes politiques et des valeurs pourra aussi être porté dans d'autres supports, notamment dans l'accompagnement institutionnel.

Mme ALLARD-POESI : Il me semble tout de même important de rappeler ces dangers. Je pense, par exemple, aux métiers de la traduction ou de la création, qui sont déjà transformés par l'IA. Je souhaiterais que cela soit rappelé, si possible, dans un préambule ou dans un document d'accompagnement.

Mme BERGÈS : La charte a déjà été votée, donc nous ne pouvons pas la modifier ici. En revanche, dans l'accompagnement institutionnel, nous pourrions faire remonter ces préoccupations et sensibiliser autour de ces questions. Il y aura forcément des déclinaisons, car c'est un enjeu structurant pour nos politiques d'aujourd'hui et de demain.

Mme DEMAZY : L'objectif de cette charte était d'abord de replacer le droit, l'éthique, la déontologie et des explications opérationnelles qui puissent tenir dans le temps. Je comprends la volonté d'affirmation politique, mais il y aura d'autres supports pour cela, et la charte pourra elle-même faire l'objet d'itérations futures.

Mme ALLARD-POESI : Le droit est toujours un peu à la remorque des évolutions. C'est aussi ce que nous constatons dans notre environnement.

Mme DEMAZY : Vous avez raison. C'est précisément pour cela que nous avons voulu nous appuyer sur des principes anciens et solides. Les outils changent, mais les principes de liberté académique, de responsabilité, de protection des données et d'intégrité scientifique demeurent. C'est ce qui permet d'asseoir la confiance.

Mme BERGÈS : Merci beaucoup pour le travail réalisé et pour les échanges, qui ont déjà été amorcés dans d'autres lieux et qui se poursuivront. Nous avons beaucoup d'incertitudes face à un avenir qui évolue très vite et qui nous dépasse parfois. Il faut

que nous puissions avancer collectivement. Je remercie également les derniers survivants et survivantes de ce Conseil académique. Il est 17 h 32, vous avez tenu jusqu'au bout. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

La séance est levée à 17 h 32.